**Point 1 de l’ordre du jour : Ouverture**

1. La quatrième réunion du Conseil exécutif s’est tenue dans un format hybride du 4 au 6 septembre 2024.
2. Cette réunion a pu compter sur la participation de représentants et représentantes de la France pour les Membres francophones, des Palaos pour la Micronésie, des Îles Salomon pour la Mélanésie, du Samoa et des Tokélaou pour la Polynésie, des États-Unis d’Amérique pour les Membres métropolitains, et des Tonga, des Tuvalu et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord pour les Membres de la Troïka. Étaient également représentées à titre d’observateurs l’Australie et la Nouvelle-Zélande.
3. La liste complète des participants est jointe en Annexe 1.
4. La réunion s’est ouverte par une prière prononcée par le pasteur Sione Ausage, président de la mission de l’Église adventiste du septième jour au Samoa.
5. La cérémonie d’ouverture officielle a eu lieu le 4 septembre 2024. Le mot de bienvenue de M. Sefania Nawadra, Directeur général du Secrétariat du Programme régional océanien de l’environnement (PROE), figure à l’Annexe 2.
6. Le discours liminaire qui a officiellement ouvert la quatrième réunion du Conseil exécutif du PROE a été donné par M. Toeolesulusulu Cedric Schuster, Ministre samoan des ressources naturelles et de l’environnement. Ce discours figure en Annexe 3.

**Point 2 de l’ordre du jour : Attribution de la présidence et de la vice-présidence**

1. Les Tuvalu, qui occupaient la présidence sortante, ont rappelé le mandat de la réunion du Conseil exécutif (WP2/Att.1), lequel précise que la présidence et la vice-présidence de la réunion doivent être assurées respectivement par les pays occupant la présidence actuelle et la présidence entrante de la Troïka, la présidence entrante revenant au Royaume-Uni, avec les Tuvalu à la vice-présidence.
2. Le Samoa a soutenu la nomination du Royaume-Uni à la présidence et des Tuvalu à la vice-présidence. Aucune objection n’a été soulevée par la réunion du Conseil exécutif.
3. Les Tuvalu, qui occupaient la présidence sortante, ont exprimé leur gratitude envers les Tonga, M. Sefanaia Nawadra et le Secrétariat pour l’aide qui leur a été fournie afin de mener à bien ce rôle, avant de féliciter le Royaume-Uni pour son accession à la présidence.
4. Le Royaume-Uni a remercié la présidence sortante et la réunion du Conseil exécutif pour la confiance qu’elles lui accordent.
5. M. le Directeur général du PROE a félicité les Tuvalu pour le rôle moteur qu’elles ont joué dans le cadre de leur présidence. Les Tuvalu ont témoigné leur gratitude pour les sentiments exprimés.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **confirme** le/la représentant·e du **Royaume-Uni** qui assumera la **présidence** en son nom ;
2. **confirme** le/la représentant·e des **Tuvalu** qui assumera la **vice-présidence** en leur nom.

**Point 3 de l’ordre du jour : Adoption de l’ordre du jour et des procédures de travail**

1. La révision de l’ordre du jour provisoire et de l’horaire de travail ont été soumis à considération.

 **La réunion du Conseil exécutif :**

1. **examine** et **approuve** l’ordre du jour provisoire ;
2. **approuve** l’horaire de travail.

**Point 4 de l’ordre du jour : Mesures prises concernant les questions issues de la 31e Conférence du PROE**

1. Le Secrétariat a produit un compte rendu au sujet des mesures prises en réponse aux décisions et directives issues de la 31e Conférence du PROE (5-7 septembre 2023).
2. En réponse à une demande formulée par les Îles Salomon au nom de la Nouvelle-Calédonie, M. le Directeur général a rassuré la réunion au sujet du projet d’organiser la 11e Conférence sur la conservation de la nature et les aires protégées en Nouvelle-Calédonie, tout en précisant qu’il suivrait de près l’évolution de la situation dans ce territoire.
3. M. le Directeur général a annoncé avoir rencontré le Commissaire pour l'océan Pacifique lors de la 53e conférence du Réunion des dirigeants et dirigeantes du Forum des îles du Pacifique (PIFLM53), confirmant que son Bureau coordonnera la mobilisation du Pacifique, avec l’aide du Secrétariat, pour la troisième Conférence des Nations Unies sur l’océan (UNOC), qui se tiendra en 2025. Cette confirmation faisait également suite à un point soulevé par les Îles Salomon au nom de la Nouvelle-Calédonie.
4. En réponse à d’autres questions soulevées par les Îles Salomon au nom de la Nouvelle-Calédonie, M. le Directeur général a confirmé qu’elles seraient abordées lors de la réunion du Conseil exécutif. Il s’agissait notamment d’un rapport sur l’état d’avancement de l’aide sollicitée par la Nouvelle-Calédonie pour renforcer le développement de la coopération régionale et transfrontalière, notamment en ce qui concerne les aires marines protégées et le Portail des aires protégées des îles du Pacifique, et d’une mise au point sur les mesures prises en réponse à la demande d’aide de la Nouvelle-Calédonie pour la gestion des piles au lithium.
5. En réponse à la demande de la Nouvelle-Calédonie, qui souhaitait que le Secrétariat prenne la direction technique de la surveillance du taux de radioactivité dans les eaux du Pacifique, M. le Directeur général a confirmé que les travaux relatifs à cette question étaient dirigés par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (SFIP), avec l’appui du PROE.

 **La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** des actions menées eu égard aux décisions et aux directives de la 31e Conférence du PROE.

**Point 5.1 de l’ordre du jour : Présentation du rapport annuel de 2023 et d’une synthèse du Directeur général sur les progrès réalisés depuis la 31e Conférence du PROE**

1. M. le Directeur général a présenté le rapport annuel 2023 du PROE aux Membres et a présenté à la réunion du Conseil exécutif un rapport des progrès réalisés au cours de l’année écoulée.
2. La présidence a félicité le Secrétariat pour avoir conclu un partenariat avec la Great Barrier Reef Foundation (Fondation pour la Grande Barrière de corail).
3. Au nom des Membres métropolitains, les États-Unis d’Amérique ont félicité le Secrétariat pour l’attention qu’il porte aux questions de financement durable et au financement de base, saluant les accords de financement pluriannuels signés avec l’Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Les États-Unis ont également félicité M. le Directeur général pour son attention portée aux personnes, encourageant l’ouverture et veillant au bon moral au sein de l’organisation.
4. Les Tuvalu ont exprimé leur gratitude envers M. le Directeur général pour la confiance qu’il leur avait témoignée en tant qu’hôte de la quatrième Table ronde pour un Pacifique propre, qui a débouché sur des résultats positifs grâce à l’aide du Secrétariat, des Membres, des partenaires et des parties prenantes.

**La réunion du Conseil exécutif :**

* 1. **prend acte** du rapport de M. le Directeur général.

**Point 5.2 de l’ordre du jour : Plan de mise en œuvre des performances 2022-2023 (PIP3) : Résultats au niveau stratégique et rapport de synthèse de haut niveau**

1. Le Secrétariat a présenté un rapport sur les résultats stratégiques finaux obtenus par le troisième Plan de mise en œuvre des performances (PIP3) pour la période 2022-2023 et la mise en œuvre du budget-plan 2022-2023, ainsi que sur les résultats stratégiques finaux obtenus par le PIP3 pour chacun des objectifs stratégiques : rapport de synthèse de haut niveau. Le Secrétariat a également donné un compte rendu final sur les questions transversales et enseignements tirés au cours du PIP3.
2. La Présidence a félicité le Secrétariat pour son taux de réalisation proche des 70 %.
3. Suite à une déclaration faite par la France soulignant l’importance de la contribution des îles du Pacifique à la santé de l’océan et les interconnexions avec la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et les sessions du Comité de négociation intergouvernemental (CNI) chargé d’élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans l’environnement marin, M. le Directeur général a confirmé l’engagement du Secrétariat à ce que la région du Pacifique insulaire soit dument représentée à la troisième Conférence des Nations Unies sur l’océan, qui se tiendra en 2025 en France.
4. La France, au nom des Membres francophones, a félicité la présidence pour sa nouvelle accession, et salué M. le Directeur général pour les réalisations présentées par le Secrétariat.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** du rapport sur les résultats stratégiques finaux obtenus par le PIP3 (2022-2023) avec les dépenses effectives au titre du budget-plan annuel 2022-2023 ;
2. **prend acte** des actions et des mesures prises par le Secrétariat concernant les enjeux transversaux et les enseignements tirés au cours de la mise en œuvre du PIP3.

**Point 6.1 de l’ordre du jour : Comptes vérifiés pour l’exercice 2023**

1. Conformément à l’article 27(e) du Règlement financier, le Secrétariat a présenté les conclusions de l’audit de ses comptes annuels pour l’exercice clos le 31 décembre 2023, établis conformément aux normes internationales d’information financière (IFRS), et a indiqué que les auditeurs avaient émis une opinion sans réserve sur les états financiers du Secrétariat pour 2023.
2. La présidence a félicité le Secrétariat, soulignant le caractère succinct de la présentation et son obtention d’une opinion sans réserve.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **examine** et **approuve** les états financiers vérifiés ainsi que le rapport des auditeurs pour 2023.

**Point 6.2 de l’ordre du jour : Rapport du Comité d’audit**

1. Le/La représentant·e du Comité d’audit du PROE a présenté un rapport des activités menées par ce comité sur la période courant du 1er aout 2023 au 31 juillet 2024.
2. La présidence a confirmé que le Royaume-Uni apportera un soutien supplémentaire cette année.
3. Les États-Unis, au nom des Membres métropolitains, ont remercié le Comité d’audit pour son rapport, soulignant la nécessité de renforcer les politiques de protection des enfants contre l’exploitation, demandant que ce point soit discuté au point 10.1 de l’ordre du jour.
4. M. le Directeur général a salué le travail abattu par le Comité d’audit et le dynamisme de son président, le félicitant pour son engagement et sa longévité à ce poste, avant de préciser que le recrutement d’un président ou d’une nouvelle présidente du Comité d’audit est en cours.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte et approuve** le rapport du Comité d’audit pour la période allant du 1er aout 2023 au 31 juillet 2024 ;
2. **salue** l’amélioration significative de la position de réserve, qui passera de 1 043 972 USD en 2022 à 2 304 271 USD en 2023 ;
3. **remercie** les partenaires et les bailleurs pour leur soutien accru ;
4. **insiste** sur l’importance d’un règlement en temps voulu des contributions des Membres afin de préserver la solidarité régionale et de veiller à ce que le PROE dispose des ressources nécessaires à l’accomplissement de ses mandats ;
5. **encourage** la création d’une page web consacrée au profil des Membres et la réalisation, au moins tous les deux ans, d’une enquête sur la satisfaction des Membres afin d’évaluer leur opinion ;
6. **enjoint** le Secrétariat de définir des priorités et d’allouer des ressources pour mettre pleinement en œuvre les recommandations de l’évaluation indépendante et de l’examen à mi-parcours du PROE, et de veiller à la bonne préparation de l’examen de 2026 ;
7. **prend acte** des progrès réalisés dans l’approbation des cadres de partenariat stratégique par pays et par territoire (CPSPT) pour les Palaos et les Samoa américaines et encourage la poursuite de la collaboration entre les Membres afin de finaliser les cadres restants d’ici décembre 2025 ;
8. **donne une haute priorité** à la mise à niveau et à la mise en service complète du système d’information pour la gestion des projets (SIGP), en vue de son accélération, afin de parvenir à une meilleure capacité de contrôle, de suivi et d’établissement de rapports sur les projets ;
9. **salue** les progrès accomplis dans la révision des principales politiques et procédures, et encourage la poursuite des efforts en vue de l’actualisation de l’ensemble des politiques, de sorte à ce qu’elles contribuent comme il se doit aux objectifs du PROE ;
10. **exprime son souhait** de voir le poste vacant de responsable des risques être pourvu le plus tôt possible afin de renforcer le cadre de gestion des risques ;
11. **appelle** à l’instauration rapide de mesures de cybersécurité proactives, notamment en ce qui concerne la révision et le test réguliers du plan de cybersécurité, la formation du personnel et la collaboration avec d’autres organisations du CORP pour le partage des connaissances ;
12. **appelle instamment** à l’accélération de l’élaboration et de la diffusion des politiques relatives au mécanisme de règlement des griefs, à la lutte contre le blanchiment d’argent et à la lutte contre le financement du terrorisme, afin de renforcer la gouvernance et la gestion des risques ;
13. **encourage** le Secrétariat à tirer parti de son rôle d’organe accrédité auprès du FVC et du FA pour envisager de nouvelles pistes stratégiques de projets ;
14. **enjoint** le Secrétariat de remédier aux contraintes en matière de ressources humaines et d’intensifier l’appui en au renforcement des capacités de l’unité d’audit interne ;
15. **encourage** l’investissement dans des plateformes d’apprentissage en ligne et des stratégies de développement afin d’améliorer l’accueil, l’intégration et le perfectionnement professionnel des membres du personnel ;
16. **exprime** sa gratitude pour la coopération et le soutien reçus de la part de M. le Directeur général, de la direction et du personnel du PROE au cours des douze derniers mois.

**Point 6.3 de l’ordre du jour : Rapport sur les contributions des Membres**

1. Conformément à l'article 14 du Règlement financier, le Secrétariat rend compte à la réunion de l’état des contributions versées par les Membres à la date du 31 décembre 2023, et en propose une actualisation dans le cadre de la réunion.
2. La présidence a félicité le Secrétariat et a exhorté tous les Membres à payer leurs contributions dans les délais impartis, tout en notant la proposition d’une session de *Talanoa* avec les Membres pour discuter des contributions en suspens, comme indiqué dans le rapport du Comité d’audit pour 2023, dans le cadre du point 6.2 de l’ordre du jour.
3. M. le Directeur général s’est félicité de la demande des États-Unis d’étudier différentes solutions au problème des contributions en souffrance, proposant une session de *Talanoa* avec les États-Unis et ses territoires, dont le Commonwealth des Îles Mariannes du Nord et Guam, ainsi qu’avec les Samoa américaines, afin d’échanger les points de vue.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **examine** le rapport et **définit une marche à suivre** visant à résoudre le problème des contributions impayées par les Membres ;
2. **engage** les Membres, individuellement et collectivement, à verser la totalité de leurs contributions non acquittées pour l’exercice en cours et les exercices précédents en 2024.

**Point 6.4 de l’ordre du jour : Rapport du Groupe de travail du PROE sur la réévaluation de 2021 de la rémunération du personnel, l’examen du financement de base et la stratégie de financement et de ressources durables.**

1. Le Groupe de travail des Membres du PROE a présenté une évaluation et un examen du rapport de consultance et du projet de Stratégie en faveur de la pérennité du financement et des ressources du Secrétariat. Il a également fait le point sur la réévaluation de 2021 de la rémunération du personnel. Ce groupe a également sollicité l’avis du Conseil exécutif concernant l’orientation et l’approbation des recommandations faites par lui.
2. La présidence a relevé d’importance de cette question et la manière dont elle concerne directement la capacité du PROE à mener à bien son mandat.
3. La présidence et M. le Directeur général ont salué les efforts déployés par le Groupe de travail pour remédier aux difficultés financières auxquelles le Secrétariat est confronté.
4. La présidence a en outre souligné la nécessité de veiller à ce que le PROE dispose de ressources suffisantes, tant en termes de financement de base que de rémunération du personnel, afin de maintenir son efficacité opérationnelle.
5. M. le Directeur général a également pris note des enseignements tirés des travaux sur les stratégies de financement de base du PROE, tels que les accords de financement pluriannuels avec les principaux partenaires, comme solution au cas où l’augmentation du nombre de Membres ne serait pas approuvée.
6. Le Samoa est favorable à la convocation d’une réunion spéciale des Membres pour délibérer sur les résultats de l’examen.

**Stratégie en faveur de la pérennité du financement et des ressources du PROE**

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** de l’achèvement de l’évaluation indépendante de la structure de financement de base du PROE et sur l’élaboration de la Stratégie en faveur de la pérennité du financement et des ressources du PROE ;
2. **approuve** :
	1. le rapport final sur la Stratégie en faveur de la pérennité du financement et des ressources du PROE, comportant 24 recommandations,
	2. la note d’orientation reprenant huit recommandations prioritaires et considérations relatives à la mise en œuvre,
	3. l'inclusion de la 11e recommandation du rapport final en tant que recommandation prioritaire devant être prise en compte ;
3. **prend acte** de la position du Groupe de travail et des recommandations données dans le tableau au para. 13 ci-dessus ;
4. **adopte** la Stratégie en faveur de la pérennité du financement et des ressources décrite dans la section 6 du rapport final ;
5. **accepte** que le Groupe de travail coopère étroitement avec le Secrétariat pour orienter et superviser la mise en œuvre du reste des recommandations figurant dans le rapport, en particulier là où elles concernent le financement ;
6. **invite** le Secrétariat à communiquer les progrès réalisés dans l’application de ces recommandations lors des prochaines Conférences du PROE.

**Réévaluation de 2021 des rémunérations au sein du PROE**

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** de ce qu’un cabinet de conseil a été engagé pour réaliser un examen indépendant des conditions de rémunération et d’emploi, et qu’un rapport devrait être préparé d’ici la mi-octobre 2024 ;
2. **indique** la préférence de la réunion pour un mécanisme de décision sur les recommandations, par le biais soit :
3. d’une décision hors session, nécessitant la diffusion de documents aux Membres afin de prendre une décision par courriel ;
4. d’une conférence spéciale des Membres.

**Point 6.5 de l’ordre du jour : Révision du règlement du personnel**

1. Le Secrétariat présente l’état de la révision du règlement du personnel de 2012.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** de ce que les principes fondamentaux régissant les conditions d’emploi du personnel restent en suspens dans l’attente des résultats de l’examen des rémunérations ;
2. **prend acte** du fait que le Groupe de travail des Membres présentera un rapport sur la réévaluation des rémunérations au titre du point 6.4 de l’ordre du jour ;
3. **convient** de ce qu’un rapport sur la révision et l’actualisation du règlement du personnel sera présenté à la 32e Conférence du PROE, sous réserve de l’achèvement de la réévaluation des rémunérations.

**Point 6.6 de l’ordre du jour : Préparation du prochain Plan stratégique du PROE 2027-2036**

1. Le Secrétariat a sollicité l’approbation des Membres concernant la proposition d’approche, de procédure, de calendrier et de budget pour la préparation du prochain Plan stratégique du PROE pour la période 2027-2036.
2. Soutenu par la présidence et par les Tuvalu, M. le Directeur général a précisé que la participation de la Troïka dans la préparation du prochain Plan stratégique du PROE 2027-2036 avait pour objet l’apport d’une supervision et de conseils au Secrétariat.
3. En réponse à une demande formulée par le Samoa, M. le Directeur général a confirmé que les Membres seraient consultés par le biais des mécanismes existants, tels que la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique et la Table ronde pour un Pacifique propre, afin de parvenir à une large concertation avec les Membres, faisant également intervenir un large éventail d’institutions Membres. Des réunions de concertation spécifiques avec les Membres seraient menées conformément aux instructions données par la Troïka.
4. La présidence a confirmé que les États-Unis d’Amérique s’apprêtaient à rejoindre la Troïka.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **approuve** la proposition d’approche, de procédure, de calendrier et de budget pour l’élaboration du Plan stratégique du PROE pour la période 2027-2036 ;
2. **approuve** la participation de la Troïka, laquelle est invitée à fournir des orientations stratégiques et un appui pour la formulation du prochain Plan stratégique du PROE.

**Point 6.7 de l’ordre du jour : Évaluation des performances du Directeur général du PROE** – **huis clos**

1. La Troïka a présenté son évaluation du plan d’amélioration des résultats personnels (PDP) du Directeur général pour la période courant de septembre 2023 à aout 2024, ainsi que sa proposition pour le plan d’amélioration des résultats personnels du Directeur général du PROE pour la période septembre 2024 – aout 2025.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** de l’examen effectué par la Troïka du PDP du Directeur général pour la période courant de septembre 2023 à aout 2024 et l’**approuve**, saluant les nombreuses initiatives prises et les résultats positifs que M. le Directeur général a obtenus en tant que chef du Secrétariat, relevant aussi le caractère ambitieux de certains domaines figurant dans le PDP de l’année prochaine, sur lesquels la Troïka aimerait travailler en étroite collaboration avec M. le Directeur général pour veiller à sa bonne mise en œuvre ;
2. **invite** tous les Membres à proposer, via une circulaire, des objectifs pertinents et appropriés qu’ils souhaiteraient voir repris dans le prochain PDP du Directeur général, avant le 15 octobre 2024.  La Troïka discutera avec le DG des objectifs de son PDP et en produira la version finale avant la fin octobre 2024.

**Point 7.1 de l’ordre du jour : Application de la mise à jour du programme des dirigeants et dirigeantes du Pacifique concernant la mise en œuvre de la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l’horizon 2050**

1. Le Secrétariat a fait le point sur la mise en œuvre de la Stratégie 2050 en ce qui concerne les priorités stratégiques et la coordination du CORP, les Partenariats pour la prospérité du Pacifique et l’examen de l’architecture régionale.
2. Les États-Unis, la France et les Tonga ont félicité M. le Directeur général et le Secrétariat pour les résultats obtenus, la France saluant en outre la collaboration entre le PROE et les autres organismes du CORP dans la mise en œuvre de ce travail.
3. Les Tonga ont salué l’aide apportée par le Secrétariat pour « écologiser » la 53e Réunion des dirigeants et dirigeantes du Forum des îles du Pacifique (PIFLM53), attirant l’attention sur les enseignements qui en avaient été tirés, tout en exprimant leur gratitude envers le Secrétariat pour son aide dans l’élaboration de la Feuille de route tongane sur les plastiques à usage unique. M. le Directeur général a déclaré qu’une aide serait fournie pour la mise en œuvre de cette Feuille de route, conformément à la demande émise.
4. Par ailleurs, en réponse à une question de la France, M. le Directeur général a confirmé que la Conférence ministérielle réunira les ministres océaniens en charge de la lutte contre les changements climatiques, l’Australie et la Nouvelle-Zélande.
5. La présidence s’est également enquise de la manière dont le PROE allait procéder pour organiser des Conférences ministérielles à même de rassembler les membres du Forum des îles du Pacifique qui ne sont pas membres du PROE.
6. M. le Directeur général a précisé que la possibilité d’organiser une Conférence ministérielle sur les changements climatiques pour l’ensemble des Membres du PROE était à l’étude.
7. Le Samoa et les Tonga ont exprimé leur souhait de voir la prochaine Conférence ministérielle des petits États insulaires en développement du Pacifique se dérouler en octobre, comme proposé. Le Samoa a insisté sur le fait que cette rencontre ferait partie des préparations en cours des négociations avec les blocs de négociation dans le cadre du mécanisme de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques.
8. M. le Directeur général a en outre rappelé que les Membres métropolitains pouvaient également demander la tenue de conférences et de rencontres bilatérales sur les changements climatiques avec les Membres insulaires.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** de l’état d’avancement du Plan de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie 2050 pour la période 2023-2030 ;
2. **prend acte** du rapport sur l’examen de l’architecture régionale et salue les efforts continus du Secrétariat à cet égard ;
3. **confirme** que le PROE est une organisation intergouvernementale indépendante créée en vertu de l’accord du PROE, et que la Conférence du PROE est l’organe plénier responsable de sa gouvernance ;
4. **prend acte** de ce que le PROE organisera en octobre 2024 une Conférence spéciale des ministres chargés de la lutte contre les changements climatiques ;
5. **approuve** en principe l’organisation par le PROE d’une Conférence annuelle des ministres du Pacifique chargés de la lutte contre les changements climatiques, sous réserve de l’approbation du Forum des dirigeants et dirigeantes des îles du Pacifique et de la complétion de l’examen de l’architecture régionale.

**Point 7.2 de l’ordre du jour : Financer les priorités en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques, le développement durable et la prospérité résiliente dans les petits États insulaires en développement du Pacifique**

1. Le Secrétariat a présenté un rapport sur les nouvelles initiatives et voies d’accès au financement de l’action climatique et à d’autres fonds multilatéraux créées depuis la 31e Conférence du PROE. La réunion a également été informée de la priorité stratégique donnée par le Secrétariat aux activités de renforcement institutionnel dans le but de renforcer ses capacités à répondre efficacement aux besoins prioritaires des Membres en matière de lutte contre les changements climatiques, de développement durable et de prospérité résiliente.
2. Les partenaires bailleurs ont été encouragés à investir dans le PROE pour subvenir à ses fonctions d’entité régionale de mise en œuvre, avec pour objectif l’atteinte d’un taux financement/mobilisation de 1:45 d’ici 2027, et la constitution d’un portefeuille de financement durable et résilient dans le prochain Plan stratégique du PROE.
3. La France et le président ont salué le travail du Secrétariat, la France notant en outre les mécanismes préparatoires en place pour accéder au Fonds d’adaptation et au Fonds vert pour le climat.
4. M. le Directeur général a remercié l’Australie, le Canada, la France et la Nouvelle-Zélande pour l’aide financière fournie par le biais de l’initiative Kiwa, une voie par laquelle le Secrétariat met en œuvre des activités dans tout le Pacifique, en réponse à la déclaration de la France concernant l’initiative Kiwa et l’investissement de 78 millions d’euros de sa part et de ses partenaires.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte et approuve** l’approche programmatique stratégique « PROE unifié » destinée à répondre aux risques, aux obstacles et aux enjeux inhérents au maintien des rôles d’entité régionale de mise en œuvre ;
2. **salue et remercie** la Nouvelle-Zélande pour son aide financière continue en faveur du renforcement des capacités du PROE, sans laquelle il ne serait pas à même de fournir des services efficaces aux Membres ;
3. **invite** et **encourage** les partenaires bailleurs à investir et à contribuer au financement du PROE pour atteindre le taux d’investissement dans les projets de 1:45 attendu d’ici 2027 et déployer les opérations du PROE en cours pour aider les Membres à accélérer leur accès au financement et à renforcer le financement de leurs priorités en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques, le développement durable et la prospérité résiliente dans la région.

**Point 7.3 de l’ordre du jour – Avancées du Centre océanien sur les changements climatiques (PCCC)**

1. Le Secrétariat a présenté un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des cadres du plan de durabilité du Centre océanien sur les changements climatiques relatifs au courtage des connaissances, à la transposition de la science aux services et à la recherche, au renforcement des capacités et à l’innovation, approuvés par la 31e Conférence des représentants et représentantes du PROE en 2023.
2. La France, le Samoa et les Tonga ont applaudi le travail mené par le biais du PCCC. Le Samoa a par ailleurs insisté sur le fait qu’il appréciait particulièrement les activités en cours, ainsi que l’accent porté sur la durabilité et le renforcement des partenariats. Les Tonga ont exprimé leur plaisir face à l’équilibre hommes-femmes observé parmi les participants aux formations du PCCC.
3. En réponse à un point soulevé par la France, M. le Directeur général a souligné l’importance des partenariats du Secrétariat avec des institutions telles que l’Institut national français de recherche pour le développement durable et l’Organisation de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (Australie), mentionnant notamment les nouvelles initiatives prévues à la suite d’une visite au Centre sur le changements climatiques de la Communauté des Caraïbes ayant eu lieu après la 4e Conférence des petits États insulaires en développement. M. le Directeur général a également confirmé que le Secrétariat hébergeait l’Organisation météorologique mondiale et travaillait en étroite collaboration avec l’OMM pour améliorer les systèmes d’alerte précoce, notamment le Systèmes d’alerte précoce sur les risques climatiques (CREWS).

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** des progrès réalisés dans la mise en œuvre des cadres du plan de durabilité du Centre océanien sur les changements climatiques entre septembre 2023 et septembre 2024, notamment en ce qui concerne les initiatives visant à promouvoir les investissements à long terme pour le maintien et l’exécution des quatre principales fonctions du PCCC, dont son pôle d’innovation consacré aux investissements climatiques, et son aspiration au renforcement des partenariats et à l’intensification de la collaboration dans le but de mobiliser des ressources pour la durabilité du Centre océanien sur les changements climatiques.

**Point 8.1 de l’ordre du jour : Conclusions de la CdP28 à la CCNUCC et préparatifs pour la CdP29**

1. Le Secrétariat a présenté les résultats de la 28e Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP28) pour les États insulaires en développement du Pacifique qui y sont Parties. La CdP28 s’est tenue en décembre 2023 à Doubaï, aux Émirats arabes unis.
2. Un compte rendu a également été donné au sujet des préparatifs pour la CdP29, qui aura lieu du 11 au 22 novembre 2024 à Bakou, en Azerbaïdjan.
3. La France, la présidence et le Samoa ont félicité le Secrétariat pour le travail abattu.
4. La France a en outre félicité le Secrétariat pour son appui aux négociateurs des petits États insulaires en développement du Pacifique, qui a contribué aux conclusions de la CdP28 en faveur de l’élimination progressive des combustibles fossiles à mesure que le monde se dirige vers la CdP29.
5. Le Samoa a exprimé son appréciation de l’assistance supplémentaire accordée par le Secrétariat aux ministres et fonctionnaires du Pacifique, aidant les pays océaniens à amplifier leur voix lors des négociations, soulignant l’importance de ce travail dans la perspective de la CdP29 sur le financement de la lutte contre les changements climatiques.
6. Le Samoa a également salué l’approche « One CORP » qui aide les pays océaniens à accomplir leur travail dans le cadre du mécanisme de l’ONU.
7. La présidence et le Secrétariat ont salué l’aide fournie par l’Australie et de la Nouvelle-Zélande dans la prise en charge d’un·e membre supplémentaire de la délégation à la CdP29.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** des résultats de la participation des petits États insulaires en développement du Pacifique à la CdP28 ;
2. **prend acte** de l’avancée des préparatifs en vue de la CdP29 réalisés par le PROE et par le One CORP.

**Point 8.2 de l’ordre du jour : Préparatifs pour la 16e CdP à la CDB**

1. Le Secrétariat a présenté un rapport sur les actions découlant des résultats de la 15e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui s’est tenue en décembre 2022 à Montréal, au Canada, ainsi qu’un compte rendu des préparatifs en vue de la 16e Conférence, qui sera organisée en octobre 2024 en Colombie.
2. La France, félicitant le Secrétariat pour son travail, lui a demandé d’encourager les Membres à mettre en ligne leurs objectifs, leurs engagements et leurs plans de mise en œuvre nationaux en matière de biodiversité. Le Secrétariat a confirmé qu’il serait possible de le faire après la réunion préparatoire de la 16e CdP à la CDB.
3. En réponse à une demande de la France, M. le Directeur général a précisé que le Secrétariat aidait les Membres à harmoniser leurs plans nationaux de biodiversité et d’actions stratégiques, ce qui leur permettrait d’accéder au fonds du Cadre mondial pour la biodiversité et d’adhérer à la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **encourage** les Membres à renforcer leur coordination nationale en vue de la 16e CdP, notamment avec leurs missions respectives auprès des Nations Unies à New York ;
2. **convient** de faire en sorte que les délégations nationales participant à la 16e CdP à la CDB se mobilisent de façon active et participent pleinement aux travaux et aux négociations lors de cette conférence ;
3. **prend acte** de ce que le PROE œuvre en coordination étroite avec la présidence du groupe des petits États insulaires en développement du Pacifique et coordonne l’appui fourni par le One-CORP et la PIRT aux délégations du Pacifique lors de la 16e CdP à la CDB.

**Point 8.3 de l’ordre du jour : Rapport sur les conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm (BRS) et de Minamata**

1. Le Secrétariat a présenté un rapport sur l’importance stratégique des décisions prises à la Conférence des Parties aux Conventions BRS et de Minamata respectivement, tout en élaborant plus avant sur les obstacles qui entravent la représentation et la participation active des pays Membres du PROE à ces conférences.
2. Les Tonga ont félicité le Secrétariat pour le travail abattu.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** des résultats stratégiques des Conférences des Parties aux Conventions BRS et de Minamata, et **félicite** les Membres et le personnel du PROE qui, en dépit des obstacles qui se posaient à leur participation, ont exprimé leurs préoccupations et représenté les intérêts du Pacifique de façon active, contribuant ainsi d’importante manière à l’élaboration des politiques environnementales internationales ;
2. **encourage** les Membres du PROE qui sont Parties aux Conventions BRS et de Minamata à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires au niveau de leur pays respectif pour donner suite aux décisions prises lors de ces conventions, en sollicitant l’assistance du PROE en tant que de besoin ;
3. **exprime** sa gratitude à l’Australie et à la Nouvelle-Zélande pour leur collaboration et leur aide considérables, qui renforcent nettement la capacité du Pacifique à prendre part de manière efficace aux débats internationaux décisifs.

**Point 8.4 de l’ordre du jour : Résultats stratégiques de l’ANUE6**

1. **Le Secrétariat a présenté un compte rendu** des conclusions de la sixième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement (ANUE6) qui s’est tenue du 26 février au 1er mars 2024 à Nairobi, au Kenya.
2. La France a félicité le Secrétariat, insistant sur l’importance de la Résolution sur les océans et les mers, ainsi que de la signature du traité sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ) et de la future troisième Conférence des Nations Unies sur l’océan, qui aura lieu en 2025.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** des conclusions de l’ANUE6 ;
2. **prie** le Secrétariat d’aider et de soutenir les Membres dans la réalisation des engagements pris lors de l’ANUE6.

**Point 8.5 de l’ordre du jour : Comité de négociation intergouvernemental en vue de la négociation d’un instrument international juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution plastique, notamment dans le milieu marin**

1. Le Secrétariat a informé la Conférence des résultats des troisième et quatrième réunions du Comité de négociation intergouvernemental (CNI 3, CNI 4) chargé de négocier un instrument international juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution plastique, notamment dans le milieu marin.
2. Le Secrétariat a exprimé sa gratitude pour l’aide financière apportée par l’Australie, les Nations Unies et la Nouvelle-Zélande pour aider les petits États insulaires en développement du Pacifique à se préparer et à prendre part aux activités du CNI. D’autres partenaires bailleurs ont été encouragés à apporter leur aide.
3. La France a salué le rôle crucial joué par les petits États insulaires en développement du Pacifique dans le CNI. Elle a de plus souligné l’importance d’un accord juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution plastique, encourageant toutes les îles du Pacifique à se montrer ambitieuses dans le cadre du CNI.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** des résultats des CNI 3 et CNI 4 ainsi que des réunions préparatoires ;
2. **exprime** sa gratitude envers les Membres du Pacifique insulaire, dirigés par le Secrétariat, pour leur aide, l’Australie, la Nouvelle-Zélande et les Nations Unies pour leur appui financier, ainsi que d’autres partenaires ;
3. **salue** le rôle moteur joué par Vanuatu à la présidence du groupe des petits États insulaires en développement du Pacifique, et **prie** le Secrétariat de continuer à diriger la coordination et l’appui aux Membres de la part de tous les organismes du Pacifique intéressés, dont le CORP, pour assurer l’efficacité et la cohérence de l’aide apportée aux Membres du Pacifique insulaire dans le cadre des travaux du CNI ;
4. **encourage** l’aide financière d’autres partenaires et bailleurs pour favoriser les négociations, comme le font actuellement l’Australie et les Nations Unies ;
5. **se déclare en faveur** de la recommandation formulée par les dirigeants et les dirigeantes des îles du Pacifique lors de leur 53e Réunion, appelant tous les Membres à approuver la déclaration « Bridge to Busan ».

**Point 9.1 de l’ordre du jour : Aperçu de l’Objectif régional nº 1 : les peuples océaniens bénéficient d’une meilleure résilience face aux changements climatiques**

1. Le Secrétariat a dressé un panorama des principales priorités pour favoriser la mise en œuvre de l’Objectif régional nº 1 pour l’exercice biennal 2024-2025.
2. Les États-Unis, le Samoa et les Tonga ont félicité le Secrétariat pour son travail abattu dans le but de bâtir un Pacifique résilient.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités contribuant à l’Objectif régional 1 pour la période biennale 2024-2025, et les approuve.

**Point 9.1.1 de l’ordre du jour : Conclusions de la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique**

1. Le Secrétariat a présenté les « Recommandations approuvées » de la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique (TRCCP) convoquée à nouveau conformément à la décision prise lors de la 31e Conférence du PROE.
2. Le Secrétariat a confirmé que la coordination de la TRCCP se fondera sur le mécanisme du One-CORP qui est déjà appliqué avec succès dans d’autres domaines de la lutte contre les changements climatiques, notant que la convocation de la TRCCP selon un principe rotatif au niveau du CORP n’était pas une conclusion de la TRCCP 2024.
3. M. le Directeur général a en outre rappelé que des discussions sont en cours avec l’ensemble du CORP et des Membres, soulignant que l’invitation des membres du One-CORP à participer à la TRCCP 2024 constitue un exemple de collaboration au niveau du CORP. Cette démarche s’inscrit dans le cadre de la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l’horizon 2050, qui confirme que le PROE est le principal mécanisme de coordination en matière de lutte contre les changements climatiques.
4. Ces clarifications ont été apportées en réponse à une requête des États-Unis, au nom des Membres métropolitains, qui demandait d’adapter les recommandations figurant au point 9.1.1 de l’ordre du jour afin de préciser la convocation de la TRCCP selon un principe rotatif au niveau du CORP, de sorte à s’assurer que les membres du CORP soient bien informés de cette collaboration.
5. Le Samoa et les Tonga ont réitéré leur soutien aux recommandations pour qu’elles restent telles quelles, sans y apporter les modifications proposées par les États-Unis au nom des Membres métropolitains. Le Samoa a en outre confirmé son soutien à l’application du mécanisme One-CORP lors de la convocation de la TRCCP, citant son succès avéré dans d’autres domaines de la lutte contre les changements climatiques.
6. M. le Directeur général a indiqué que la composante ministérielle de la TRCCP devrait faire l’objet d’un examen plus approfondi, comme indiqué au point 7.1 de l’ordre du jour.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **approuve** les recommandations approuvées par la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique, et approuve la modification du mandat de la TRCCP ;
2. **exprime** sa gratitude pour lefinancement octroyé par la France (Fonds Pacifique) et l’aide supplémentaire fournie par la Nouvelle-Zélande.

**Point 9.2 de l’ordre du jour : Aperçu de l’objectif régional 2 : les peuples océaniens bénéficient d’écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients**

1. Le Secrétariat a dressé un panorama des principales priorités pour favoriser la mise en œuvre de l’Objectif régional nº 2 pour l’exercice biennal 2024-2025.
2. En réponse à une question posée par la France au sujet de l’importante tâche de réduction des prises accessoires de dauphins et de requins, le Secrétariat a confirmé que ce problème préoccupant serait abordé au point 9.2.2 de l’ordre du jour, soulignant en outre que le travail mis en œuvre par le biais du Programme de partenariat Pacifique-Union européenne pour le milieu marin se concentrait uniquement sur les pays, et souhaiterait voir son extension aux territoires.

**La réunion du Conseil exécutif :**

* + 1. **prend acte** du compte rendu sur la mise en œuvre des activités contribuant à l’Objectif régional 2 pour la période biennale 2024-2025.

**Point 9.2.1 de l’ordre du jour :** **Renforcement des initiatives régionales en faveur de l’adaptation et de la résilience face aux changements climatiques axées sur la lutte contre les espèces envahissantes**

1. Le Secrétariat a présenté les étapes et les plans de renforcement du Cadre directeur du PROE sur la lutte contre les espèces envahissantes afin d’inclure l’adaptation aux changements climatiques et de renforcer la résilience aux changements climatiques.
2. La présidence a félicité le Secrétariat pour le travail abattu.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** avec satisfaction du renforcement des initiatives régionales d’adaptation et de résilience aux changements climatiques axées sur la lutte contre les espèces envahissantes ;
2. **approuve** la mise en place : i) d’un programme régional transversal du Fonds d’adaptation pour appuyer le projet régional sur les espèces envahissantes du FEM-8 ; ii) d’un programme en accès direct renforcé pour le troisième cycle du Fonds vert pour le climat, destiné aux initiatives de plus grande envergure visant à lutter contre les espèces envahissantes dans les différents pays.

**Point 9.2.2 de l’ordre du jour : Mise en œuvre du Programme régional océanien sur les espèces marines 2022-2026**

1. La réunion a été informée de la perte critique de biodiversité parmi les espèces rares de dauphins et de requins due au prises accessoires de la pêche à la vessie natatoire ainsi que de l’état du trafic d’espèces sauvages (dont la pêche illégale) et de la menace qui pèse sur les ressources naturelles et la biodiversité du Pacifique.
2. Les États-Unis ont remercié le Secrétariat, soulignant, au nom de l’Australie, les progrès accomplis comme indiqué dans la recommandation nº 2 concernant le dauphin à bosse d'Australie et le dauphin à aileron retroussé d’Australie dans le delta du Kikori, au sud de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **convient** que des travaux urgents sont nécessaires pour résoudre le problème des prises accessoires de dauphins et de requins dans le sud de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ;
2. **prend acte** de ce que l’Australie est en train de prévoir un financement via la CEM qui permettra au PROE d’organiser un atelier avec les parties prenantes et les autorités nationales papouanes-néo-guinéennes pour mettre au point une stratégie globale destinée à remédier au problème des prises accessoires des espèces rares de dauphins et de requins ;
3. **prend acte** de ce que le PROE poursuivra sa collaboration avec l’ONUDC pour renforcer l’assistance actuellement apportée aux Membres dans la lutte contre le trafic d’espèces sauvages, notamment par la mise en œuvre de la CITES et le renforcement des capacités ;
4. **convient** de l’importance du renforcement des capacités en matière de surveillance des tortues marines et des oiseaux de mer, et encourage les fonctionnaires des administrations publiques à participer aux formations, telles que le premier Symposium océanien sur les oiseaux de mer, prévu pour mai 2025.

**Point 9.3 de l’ordre du jour : Aperçu de l’objectif régional 3 : les peuples océaniens bénéficient de l’amélioration de la gestion des déchets et d’une meilleure maîtrise de la pollution**

1. Le Secrétariat a présenté succinctement un rapport sur les principales priorités pour favoriser la mise en œuvre et la réalisation de l’Objectif régional 3 pour la période biennale 2024-2025.
2. La présidence s’est félicitée du travail effectué par le Secrétariat sur la gestion des piles au lithium.
3. La France a félicité le Secrétariat pour l’exhaustivité de son rapport, précisant que la première phase du projet SWAP (Actions en faveur d’une gestion durable des déchets dans le Pacifique), financé par l’AFD, touchait à sa fin, et qu’il entrerait dans sa deuxième phase en janvier 2025, avec une augmentation de 20 % de son financement.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** et **approuve** les avancées réalisées dans la mise en œuvre des activités de l’Objectif régional nº 3 pour la période biennale 2024-2025.

**Point 9.3.1 de l’ordre du jour : Révision et actualisation de la Stratégie régionale de lutte contre la pollution marine due aux épaves de la Seconde Guerre mondiale**

1. Le Secrétariat a présenté à la réunion un rapport du Projet micronésien d’atténuation de la pollution due aux épaves de la Seconde Guerre mondiale.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **approuve** la révision et l’actualisation de la Stratégie régionale de lutte contre la pollution marine due aux épaves de la Seconde Guerre mondiale afin d’en évaluer l’efficacité et de faire ressortir les difficultés associées et les risques potentiels, à achever d’ici 2026 ;
2. **soutient** la participation active et la collaboration avec la Lloyd’s Register Foundation, la Fondation Océan et le Waves Group pour parachever la norme internationale d’évaluation des risques de pollution aux hydrocarbures provenant des épaves ;
3. **prend acte** du rapport sur le Projet micronésien d’atténuation de la pollution due aux épaves de la Seconde Guerre mondiale, et demande que les ressources soient affectées en priorité aux risques environnementaux les plus pressants dus aux conséquences de la Seconde Guerre mondiale.

**Point 9.4 de l’ordre du jour : Examen de l’objectif régional 4 : les peuples océaniens et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.**

1. Le Secrétariat a dressé un panorama des principales priorités pour favoriser la mise en œuvre de l’Objectif régional nº 4 pour l’exercice biennal 2024-2025.
2. M. le Directeur général a confirmé que le Secrétariat enverrait une réponse écrite à la demande de renseignements formulée par les Îles Salomon au nom de la Nouvelle-Calédonie au sujet du Portail des aires protégées des îles du Pacifique, qui serait transmise aux Membres. M. le Directeur général a également confirmé qu’un exercice est en cours pour consolider tous les portails et les sites internet externes des projets du PROE afin d’en assurer l’efficacité et la viabilité post-projet. Il a également précisé qu’une coopération inter-CORP était en cours avec le Centre de données du Pacifique, dont le Secrétariat constituait le nœud environnemental, soulignant qu’une collaboration inter-CORP était en cours à bien des égards.
3. La présidence a relevé l’ampleur du travail abattu en coulisse pour mettre en place un système de partage de données cohérent entre les différents organismes.
4. À la recherche de solutions pour un financement durable, M. le Directeur général a demandé aux Membres métropolitains qui contribuent au financement du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) d’envisager de canaliser ces fonds directement vers la Convention de Nouméa. Le PNUE ne contribuait pas financièrement au Secrétariat pour l’administration de la Convention de Nouméa, mais lui apportait son soutien par l’intermédiaire du projet ACP-AME, qui se conclurait à la fin de l’année suivante.
5. M. le Directeur général a également averti du fait que l’assistance technique sollicitée par les Membres n’était pas toujours financée par les projets mais par le financement de base, ce qui rendait d’autant plus nécessaire une hausse de ce financement.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** et **approuve** les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités contribuant à l’Objectif régional 4 pour la période biennale 2024-2025.

**Point 9.4.1 de l’ordre du jour : Mise en place d’un mécanisme de coordination régionale pour le développement durable dans la région**

1. Le Secrétariat a informé la réunion de la nécessité et de la raison d’être d’un mécanisme visant à renforcer la coordination régionale en matière de développement durable dans la région du Pacifique insulaire.
2. Le Secrétariat a relevé une hausse des demandes d’assistance émanant des Membres en matière de gouvernance environnementale, et exprimé le besoin de mettre en place une communauté de pratique en réponse à la demande des États-Unis, formulée au nom des Membres métropolitains, en faveur de l’intégration de la table ronde proposée dans la Table ronde océanienne pour la conservation de la nature.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **confirme** la nécessité et la raison d’être d’un mécanisme de coordination régionale sur le développement durable ;
2. **approuve** la création d’une Table ronde des îles du Pacifique pour le développement durable (TRIPDD) avant la fin de 2025 en tant que mécanisme de coordination régionale dirigé par le PROE ;
3. **charge** le Secrétariat d’animer et de coordonner les discussions avec les bailleurs de fonds et les principaux partenaires en vue de mobiliser des contributions financières et une assistance technique pour la mise en place de la TRIPDD et de ses opérations.

**Point 9.4.2 de l’ordre du jour : Cadre du PROE pour la gouvernance de l’océan 2024-2026**

1. Le Secrétariat a présenté le Cadre du PROE pour la gouvernance de l’océan pour la période 2024-2026.
2. En réponse à une demande de la France, M. le Directeur général a confirmé que les territoires français de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna figureront dans les annexes en tant que Parties aux accords multilatéraux sur l’environnement, notant que ces Membres sont Parties aux différents accords multilatéraux sur l’environnement par l’intermédiaire de la France.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **approuve** le Cadre du PROE pour la gouvernance de l’océan pour la période 2024-2026.

**Point 10.1 de l’ordre du jour : Actualisation du PIP4 et des cadres de partenariat stratégique par État et par territoire**

1. Le Secrétariat a présenté la version actualisée du Plan de mise en œuvre des performances (PIP4) 2024-2025, et a informé les Membres de l’évolution des cadres de partenariat stratégique par pays et par territoire (CPSPT).
2. La Présidence, la France et les États-Unis ont félicité le Secrétariat pour les progrès accomplis au sujet de ces cadres.
3. Mme la Directrice générale adjointe s’est félicitée de la demande formulée par la France de voir ses territoires être intégrés au mécanisme CPSPT, confirmant qu’une circulaire avait été diffusée aux Membres en mars pour s’enquérir de leur volonté d’initier cette démarche, notant que le suivi auprès des Membres se poursuivra.
4. En réponse à une demande formulée par les États-Unis au nom des Membres métropolitains, Mme la Directrice générale adjointe a confirmé que l’examen de la Politique sur la protection de l’enfance allait commencer au quatrième trimestre 2024 et durerait 12 mois. Une procédure similaire serait entamée pour la Politique sur la protection contre l’exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, se fondant sur l’examen de l’actuelle Politique contre la discrimination et le harcèlement.
5. En réponse à une question de la France concernant la Politique organisationnelle en matière de comportement environnemental et de compensation des émissions de carbone, M. le Directeur général a confirmé que des contrôles internes sur les déplacements responsables étaient en place dans le cadre de la Politique sur les déplacements, et qu’il étudierait la possibilité d’une mise en œuvre plus stricte de cette politique.
6. D’autre part, toujours en réponse à une question de la France, Mme la Directrice générale adjointe a indiqué que des mesures seraient prises pour améliorer la Politique en matière de recrutement et de rémunération.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **approuve** l’actualisation des activités menées dans le cadre du PIP4 (2024-2025) ;
2. **encourage** les autres Membres insulaires océaniens à initier et finaliser leurs propres CPSPT.

**Point 10.2 de l’ordre du jour : Budget-plan bisannuel 2024-2025 et budget supplémentaire**

1. Le Secrétariat a présenté l’extension du budget-plan pour 2025 dans le budget biennal prévu pour 2024-2025.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **examine** et **approuve** la proposition d’extension du budget-plan de **48 860,347 USD** pour 2025(le budget provisoire pour 2025, tel qu’approuvé l’an passé à la 31e CP, était de 30 082 893 USD) ;
2. **prend acte** de ce que les dépenses de base présentent un déficit de financement d’un montant de **7 056 427 USD** pour le budget supplémentaire pour 2025, déficit qui n’a pas été repris dans le budget proposé en raison de l’insuffisance des fonds disponibles au moment de sa préparation. Le Secrétariat continuera à rechercher des sources de financement pour combler ce déficit à mesure que des possibilités de financement se présenteront.

**Point 11 de l’ordre du jour : Points proposés par les Membres**

1. Aucun point n’a été proposé.

**Point 12 de l’ordre du jour : Divers**

1. En réponse aux exhortations de la France, qui encourageait le Secrétariat à maintenir l’élan politique pour l’entrée en vigueur du traité BBNJ en 2025, M. le Directeur général a assuré le Conseil exécutif de l’engagement du Secrétariat à appuyer les Membres dans leurs efforts pour un océan sain. La France a en outre indiqué qu’elle avait entamé les démarches en vue de la ratification du traité BBNJ, demandant à tous les Membres d’œuvrer également en ce sens.
2. La France a félicité le Secrétariat pour son travail de préparation des Membres à la troisième Conférence des Nations Unies sur l’océan (UNOC3), rappelant également les discussions organisées par la France en marge de la 53e Conférence des dirigeants et dirigeantes du Forum des îles du Pacifique en tant qu’hôte de l'UNOC3. M. le Directeur général a lui aussi attiré l’attention sur l’approche collaborative adoptée avec le Bureau du Commissaire pour l’océan Pacifique dans le but de coordonner l’assistance fournie par le CORP au Pacifique pour la UNOC3, soulignant le rôle de meneur joué par le Secrétariat depuis des années dans les domaines de la santé de l’océan et de la protection des espèces marines.
3. Les Tonga ont noté le retard dans le décaissement des fonds du Secrétariat aux Membres, ce qui ralentit la mise en œuvre des activités, soulignant que la procédure actuellement en place créait des retards dans le travail, ce qui se répercutait négativement sur les résultats et les réalisations au niveau national. Elles ont donc demandé au Secrétariat d’envisager des pistes pour améliorer l’efficacité et la rapidité du décaissement des fonds.
4. M. le Directeur général a assuré aux Tonga qu’il était dans l’intérêt du Secrétariat de débourser rapidement les fonds, décrivant les exigences financières en place pour se conformer aux procédures et exigences des bailleurs, et rassurant les Membres de l’engagement du Secrétariat à résoudre ce problème, proposant en outre aux Tonga de mener des discussions hors ligne sur cette question.

**Point 13 de l’ordre du jour : Dates de la 32e Conférence du PROE**

1. Le Secrétariat a proposé que la 32e Conférence des représentants et représentantes du PROE soit programmée pendant la première semaine de septembre 2025, précédée par le Dialogue avec les Partenaires, et conclue par le débat ministériel de haut niveau. Les dates seraient confirmées en temps utile en fonction du calendrier des manifestations régionales.

**Point 14 de l’ordre du jour : Adoption des conclusions de la quatrième réunion du Conseil exécutif**

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **adopte** les conclusions de la quatrième réunion du Conseil exécutif ;
2. **prend acte** de ce que le projet de compte rendu complet de la quatrième réunion du Conseil exécutif sera diffusé aux Membres pour examen au plus tard deux semaines après la clôture de cette réunion.

**Point 15 de l’ordre du jour : Clôture**

1. Le Conseil exécutif a remercié M. le Directeur général et le Secrétariat pour le travail considérable qu’ils ont accompli en vue de la tenue de sa réunion.
2. La France, le Samoa et les Tonga ont remercié la Présidence et le Secrétariat pour avoir coordonné la quatrième réunion du Conseil exécutif, et attendent avec impatience la 32e Conférence du PROE, qui se tiendra au Samoa en 2025.
3. La présidence a félicité le Secrétariat pour l’aide fournie à la conduite de la réunion du Conseil exécutif et pour le travail considérable qu’il a accompli tout au long de l’année. Elle a également remercié les membres du Conseil exécutif pour leur présence et leur participation.
4. M. le Directeur général a remercié la présidence pour le rôle moteur qu’elle a joué dans le bon déroulement de la réunion. Il a remercié tous les Membres pour leur dévouement, en mentionnant tout particulièrement l’approche coordonnée adoptée par les États-Unis et les Membres métropolitains. M. le Directeur général a également exprimé sa reconnaissance pour l’adhésion à l’approche retenue pour le fonctionnement du Conseil exécutif, qui se réunit tous les deux ans, remerciant l’ensemble des partenaires et des Membres pour leur soutien au travail du Secrétariat.
5. La quatrième réunion du Conseil exécutif s’est achevée à 15 h 20 le 6 septembre 2024.